

Délivrance de l'attestation d'aptitude catégories I à IV par équivalence de diplôme

Tarif net p/pers : **20,00 €**

COTÉ PRATIQUE

Documents envoyés par mail

SE RENSEIGNER, S'INSCRIRE

Dates, nombre de places en temps réel, inscription par CB ou devis gratuit en ligne
<https://www.if2p-evolution.com/fr/formations-disponibles>

☎ 05.56.37.44.40

✉ contact@if2p-evolution.com



Dans le cadre de la Transition Ecologique et Energétique, la réglementation relative aux fluides frigorigènes (Arrêté du 30 juin 2008 relatif à l'article R543-99 du code de l'Environnement) impose à toutes les entreprises dont le personnel procède à des opérations de manipulation des fluides frigorigènes de détenir une ATTESTATION DE CAPACITE selon leur catégorie d'activité. Chaque personne qui manipule doit posséder son attestation d'aptitude à la manipulation des fluides.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

La délivrance de l'attestation d'aptitude, pour la catégorie correspondante, à un personnel titulaire d'un des diplômes ou titres professionnels ou d'un des certificats de compétence professionnelle mentionnés au tableau A (voir lien ci-dessous) ne nécessite donc pas de nouvelle évaluation de ce personnel.

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=gsKYfiQiEpFUfZ4QabUFdKE_OtzRBo72xaLTMIVb5M=

POUR QUI ?

Public visé : Etre titulaire d'un diplôme/titre professionnel ou CQP mentionné sur la liste consultable sur :

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=gsKYfiQiEpFUfZ4QabUFdKE_OtzRBo72xaLTMIVb5M=

Prérequis d'entrée : Les personnels titulaires d'un diplôme professionnel, d'un titre professionnel, d'un certificat de qualification professionnelle, ou d'une certification enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles mentionné au tableau A (voir lien ci-dessus) sont considérés comme ayant réussi l'examen théorique et pratique mentionné à l'article 4 du règlement d'exécution (UE) no 2015/2067 (1) ainsi que l'évaluation mentionnée à l'annexe I de l'arrêté du 13 octobre 2008 modifié (2), pour une ou plusieurs des catégories d'activités I à IV telles que définies à l'annexe I de l'arrêté du 30 juin 2008 modifié (3).

MOYENS ET METHODES PRÉVUS, ÉVALUATION

Méthodes pédagogiques : Après paiement, transmettre l'ensemble des pièces à contact@if2p-evolution.com

Évaluation de l'atteinte de objectifs : néant

Validation finale : néant

Certification partielle possible : néant

Statistiques de performance : néant

FINANCER LA FORMATION

Consultez notre page dédiée aux moyens de [FINANCEMENT](#)

N°CARIF : non

CERTIFINFO : non

CPF : non

FORMACODE : non

RNCP ou RS : non

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité en cours de validité (cni, passeport, titre de séjour)
- une photo sur fond blanc (pas forcément d'identité mais neutre, elle apparaîtra sur le document)
- le N° de sécurité sociale du candidat
- son adresse postale personnelle
- le diplôme possédé (scan du diplôme)
- éventuellement, le nom de l'employeur s'il y en a un

EQUIVALENCES, DÉBOUCHÉS, PASSERELLES

Equivalences : Néant

Débouchés : Climaticien, frigoriste

Passerelles : Néant

Consultez notre FOIRE AUX QUESTIONS pour plus de renseignements !

SUITE DE PARCOURS - Vous pouvez compléter votre parcours par nos autres modules du parcours que vous pouvez retrouver ci-après :

FORMATIONS CLIMATISATION AIR/AIR

